

Champigny-sur-Marne, le 24 octobre 2005

**Question ouverte au ministre de la culture et de la communication
Monsieur Renaud Donnedieu de Vabres**

Monsieur le Ministre,

“ Les œuvres d’art et de l’esprit ne peuvent être considérées comme des marchandises, c’est à notre époque où tout s’échange, où tout peut devenir objet de commerce, donner à la culture une place particulière, conforme à la dignité de l’être humain et à notre responsabilité face à l’histoire. ” avez-vous écrit (article paru au Monde, 19 octobre 2005).

L’UNESCO vient d’être le terrain d’une bataille cruciale pour les possibilités d’avenir laissées à la culture et à l’art. La conférence générale qui s’est réunie le 20 octobre à Paris a adopté un avant-projet de convention sur la diversité culturelle, intitulée “ Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles ”, qui vise à exclure du champ de l’OMC les activités artistiques et culturelles.

D’après ce qu’on entend dans les médias ou au travers de ses déclarations gouvernementales, la France s’enorgueillit d’avoir activement contribué à la convention. Elle aurait convaincu de nombreux pays, envers et contre les USA et Israël qui furent les seuls à s’y opposer au nom de la libéralisation des services et du commerce. Les USA s’y sont opposés parce que, nous dit-on, leurs activités économiques d’ordre culturel sont un volet essentiel de leur balance commerciale (industrie hollywoodienne et médias¹). Mais “ ce n’est pas la simple menace contre les intérêts de leur cinéma qui a motivé leur hostilité, explique Jean Mustelli². C’est peut-être davantage la signification politique que son contenu, l’idée qu’il puisse y avoir un manifeste pour une autre mondialisation. ” (Cité dans l’article paru au Monde Diplomatique d’octobre 2005 par Armand Mattelart.)

C’est grâce à une mobilisation internationale de ce vousappelez “ la société civile ” (même article), c’est-à-dire à l’engagement des réseaux militants depuis quatre ans qui a abouti à ce que quelques trente collectifs nationaux ont appelé les États à “ résister aux pressions qui essaient de diluer le contenu de la convention ” (déclaration d’une assemblée tenue à Madrid en mai 2005), que le projet de convention a été mené à bien.

La convention a donc pu faire l’objet d’un vote à la 33^e Conférence générale de l’UNESCO. 151 États sur 191 l’ont approuvée. “ La diversité culturelle,

¹ . Les USA ont quitté l’UNESCO en 1984 parce que l’organisation s’apprêtait à discuter du droit à l’information comme d’un droit relevant de la déclaration universelle des droits de l’homme et susceptible d’échapper en partie au marché.

² Ancien ambassadeur de France auprès de l’UNESCO et membre du groupe d’experts qui a rédigé la convention

écrivez-vous, n'est pas une arrogance, elle n'est pas un réflexe de survie, elle n'est pas un cri minoritaire. C'est une main tendue. Une marque de respect. Une urgence, dans le monde d'aujourd'hui".

Pourtant, une certaine équivoque règne et il faut regarder de plus près certaines décisions prises par vos services et l'impression qui s'en dégage. Comment cette "diversité culturelle" doit-elle être interprétée, telle est la question.

Pour en venir au sujet qui nous fait prendre la parole ici, *Danse à Aix*, festival chorégraphique florissant qui permettait au public d'accéder à la diversité culturelle dans la création chorégraphique, a vu sa subvention diminuer des 4/5^e, ce qui l'empêche de continuer, pour être reversée au centre chorégraphique (CCN d'Aix) d'Anjelin Preljocaj. Ce centre déjà fortement doté, et d'une grande influence culturelle, est donc en passe d'acquérir un monopole dans son secteur culturel et géographique.

Nous sommes inquiets.

Le spectacle vivant traverse, comme vous n'êtes pas sans le savoir, de nouvelles fortes turbulences, à côté desquelles les débats à l'Unesco font figure de lointaines tempêtes... Pourriez-vous nous expliquer comment cette décision concernant Aix-en-Provence, ne contredit pas cette volonté internationale, louable, que vous défendez par ailleurs ?

Veuillez croire, Monsieur le Ministre, à nos sincères interrogations.

Haïm Adri, chorégraphe.
Mari-Mai Corbel, critique.

Merci d'adresser votre réponse à l'adresse suivante :
Compagnie sisyphe heureux
114, Boulevard Gabriel Péri
94500 Champigny-sur-Marne
info@sisypheheureux.org